

Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de

Nombre de Membres			
En exercice	Présents et représentés		
27	18	22	

Date de la convocation 10/09/2015

> Date d'affichage 17/09/2015

Présents:

Saint-Saturnin-lès-Avignon.

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantai M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents:

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, M. FISCHER Lionel, Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-72

OBJET: PROJET D'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code de la construction et de l'habitation et notamment l'article L111-7-5,

L'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Ainsi, les gestionnaires des Etablissements recevant du public (ERP) ont désormais la possibilité de mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, par la mise en place d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Cet agenda correspond à un engagement à réaliser des travaux dans un délai déterminé, pour respecter les règles d'accessibilité.

La date limite de dépôts des Ad'Ap auprès des services de l'Etat est fixée au 27 septembre 2015.

A partir du diagnostic accessibilité réalisé pour tous les bâtiments communaux, un agenda a été élaboré et prévoit une planification des travaux sur la période 2016-2018.

APRES avis de la commission urbanisme, travaux et développement durable réunie le 9 septembre 2015,

APRES avis de la commission des finances et des affaires générales réunie le 9 septembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER l'agenda d'accessibilité programmée annexé à la délibération.

APPROUVER la répartition des travaux et des crédits afférents à cette opération sur la période 2016-2018 comme suit :

Bâtiment communal	2016	2017	2018
La Poste	2 280 €		
Ecole élémentaire Jean Moulin	40 920 €		
Ecole maternelle La Cardelina	29 364 €		
Accueil de loisirs Maison Lippi	9 500 €		
Bibliothèque		4 584 €	
La Pastourelle		15 996 €	
La maison des associations l'Oustau		11 280 €	
Espace multimédia		7 380 €	
Salle de sport Henri BAYARD			4 500 €
Eglise			9 240 €
Complexe sportif			44 500 €
TOTAL	82 064 €	39 240 €	58 240 €

PRECISER que cette opération fera l'objet d'une autorisation de programme avec crédits de paiement.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture le 17/09/2015 de la publication le 17/09/2015

AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document pour l'application de la présente délibération.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS ;
22	/	





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres			
En exercice	Présents et représentés		
27	18	22	

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Date de la convocation 10/09/2015

Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Date d'affichage 18/09/2015

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents Excusés:

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, FISCHER Lionel

Absent:

Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-73

OBJET:

FINANCES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE ALLOUEE AUX

ASSOCIATIONS - EXERCICE 2015

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2321-1,

VU la demande de subvention relative au projet « danse à l'école » pour l'école maternelle La Cardelina,

CONSIDÉRANT l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations « loi 1901 », de la participation des citoyens à la vie de la cité, des liens d'amitié et de fraternité tissés entre tous.

Après avis de la commission des finances réunie le 9 septembre 2015, AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

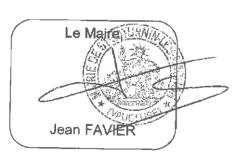
DÉCIDER de verser à l'association mentionnée dans le tableau ci-dessous, au titre de l'exercice 2015, la subvention exceptionnelle suivante :

ASSOCIATION BENEFICIAIRE	Exercice 2015	FONCTION	ACTIVITE
ARTICLE 6574 SUBVENTION	S DE FONCT	IONNEMENT	AUX ASSOCIATIONS
ET AUTRES O	RGANISMES	S DE DROIT F	PRIVE
COOP ECOLE MATERNELLE	150 €	211	ENSEIGNEMENT

PRÉCISER que l'ouverture des crédits pour le versement des subventions susvisées se fera sur l'exercice 2015.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22 hasana manamanan manaman manama		\$20 \ \(\sum_{\text{ord}} \)





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres En Présents Présents et représentés 27 18 22

Date de la convocation 10/09/2015

> Date d'affichage 17/09/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents:

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, M. FISCHER Lionel, Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-74

OBJET:

PASSAGE EN TAUX FIXE DU PRET DEXIA NºMIN21741EUR

AUPRES DE LA SOCIETE DE FINANCEMENT LOCAL

Rapporteur: M. Jean FAVIER – Maire.

VU la décision n°2004-03-05 du 15 mars 2004 approuvant la souscription d'un contrat de 300 000 € auprès de DEXIA – Crédit local,

VU le contrat de prêt n°MIN217412EUR souscrit auprès de DEXIA,

Le contrat prévoit que l'emprunteur peut demander, aux conditions prévues au contrat, en substitution d'un taux indexé ou à la date de la dernière échéance de la première phase des tranches d'amortissement comportant deux phases, le passage définitif en taux fixe pour le montant du capital restant dû de toute tranche d'amortissement. L'exercice de cette option s'effectue sans frais. A la date d'effet de l'option, la durée de vie moyenne de la tranche d'amortissement ne devra pas excéder 70 % de sa durée résiduelle.

Caractéristique du prêt :

- capital restant dû: 125 175,56 €,
- = tranche actuelle d'amortissement : Euribor 3 mois + marge de 0,20 %,
- terme de la tranche : 1/01/2025 (37 échéances d'intérêts),
- périodicité d'amortissement : trimestrielle.

La Société de Financement Local (SFIL), établissement gestionnaire de la Caisse Française de Financement local a transmis à la commune la proposition suivante :

Conditions financières de la proposition de passage en taux fixe

- date d'effet de l'option de passage en taux fixe : 1/10/2015,
- Taux d'intérêt : taux fixe de 1,16 % l'an,
- Taux de période : 0,290 % pour une durée de période de trois mois,
- Durée d'application du taux fixe : 9 ans et 1 trimestre (37 échéances d'intérêts),
- date de première échéance : 1/01/2016.

CONSIDÉRANT l'intérêt de la commune de passer ce prêt à taux fixe dans un contexte de taux d'intérêt relativement bas.

Après avis de la commission des finances réunie le 9 septembre 2015,

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré.

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

ACCEPTER la proposition de passage en taux fixe détaillée ci-dessus de la Société de Financement Local pour le prêt n°MIN217412EUR

AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce passage en taux fixe.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	1	1





Ville de Saint-Satumin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres En Présents Présents et représentés 27 18 22

Date de la convocation 10/09/2015

> Date d'affichage 18/09/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents Excusés:

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, FISCHER Lionel

Absent:

Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-75

OBJET:

RH – TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET

TITULAIRES

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER-Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que pour permettre des avancements de grade, des changements de filière suite à la réforme des rythmes scolaires et la création d'un poste d'animateur de relais d'assistantes maternelles sur la commune, il est proposé de modifier le tableau des effectifs.

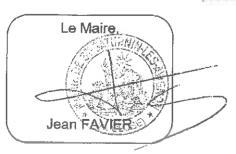
La modification du tableau des effectifs s'établira comme suit au 01/10/2015 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créés			
Educateur de Jeunes Enfants	40%	1	В
Animateur	100%	1	В
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	85%	1	С
Adjoint administratif principal de 1 ère classe	100%	1	С
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	С
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	100%	1	С
Adjoint d'animation de 1 ère classe	100%	1	С

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :
APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

	RESULTAT DU VOTE	
VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22	1	<i>1</i>





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres En exercice Présents Présents et représentés 27 18 22

Date de la convocation 10/09/2015

> Date d'affichage 18/09/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de **Jean FAVIER**, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents :

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents Excusés:

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, FISCHER Lionel

Absents:

Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-76

OBJET:

RH - TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS NON TITULAIRES

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER-Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires.

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, ces agents seront nommés à titre précaire et révocable.

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de la collectivité, sur proposition de l'autorité territoriale, de procéder aux créations de postes pour les agents non titulaires nécessaires au fonctionnement des services.

Pour assurer le bon fonctionnement de la crèche municipale l'Enfantine, il est proposé de créer le poste suivant :

	Nombre	Catégorie
Emploi créé		
Besoin occasionnel		
Agent social de 2 ^{ème} classe	1	С

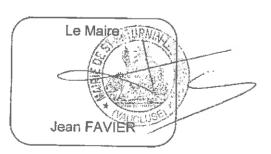
AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la modification du tableau des effectifs.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22 Se servicio de la composição	ti dan	t en





Ville de Salnt-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de

Nombre de Membres			
En exercice	Présents et représentés		
27	18	22	

Date de la convocation FAVIFR Je

Saint-Satumin-lès-Avignon,

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange, HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlie, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Date d'affichage 18/09/2015

10/09/2015

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents Excusés :

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, FISCHER Lionel

Absent:

Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-77

OBJET:

HABITAT – CREATION DE LOGEMENTS CONVENTIONNES . SUBVENTION POUR TROIS LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

RAPPORTEUR: M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Depuis 2003, le Préfet du Département a mis en place, un Programme d'Intérêt Général (PIG) qui vise à développer une offre de logements locatifs privés à loyers maîtrisés en zone où le marché est très tendu.

En complément de ce dispositif, la Région et le Département de Vaucluse ont décidé de mettre en œuvre un Programme Social Thématique (PST) associé au PIG depuis le 1^{er} janvier 2007.

La commune de SAINT SATURNIN LES AVIGNON étant située au sein de l'agglomération d'Avignon, en zone B, entre dans le cadre de ce dispositif.

Pour encourager un peu plus les propriétaires privés à mettre sur le marché locatif des logements conventionnés, la commune a décidé d'octroyer une aide financière complémentaire fixée à 5% des travaux subventionnés par l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH).

Par ailleurs, la commune a également missionné Habitat et Développement de Vaucluse pour conduire sur son territoire un Programme d'Intérêt Général.

Propriétaire bailleur:

CANO Alain

25 route du Puy

84450 Saint-Saturnin-lès-Avignon

Adresse de l'immeuble subventionné:

116 avenue du Général de Gaulle

84450 Saint-Saturnin-lès-Avignon

Type de logement créé:

Loyer conventionné social

	Туре	Surface	Surface des annexes	Loyer	Programme
N°1	T3	49 m²	6,75 m ²	421 €	Diffus
N°2	Т3	49 m²	0 m²	394 €	PIG départemental
N°3	T3	49 m²	6,75 m ²	421€	Diffus

Plan de financement prévisionnel du projet	
LOGEMENT PIG DEPARTEMENTAL (N°2)	
Coût des travaux HT	69 916,00 €
Coût des honoraires HT	3 341,00 €
Coût total du projet HT	73 257,00 €
Coût total du projet TTC	82 524,00 €
Coût des travaux subventionnés HT	50 690,00€
Coût des honoraires subventionnés HT	2 418,00€
Financements:	
Prêt bancaire	49 059,00€
Subvention ANAH	18 588,00€
Prime ASE	1 600,00€
Département	5 310,80€
Région (5 %)	2 655,40€
Commune de Saint Saturnin lès Avignon (5%)	2 655,40€
Grand Avignon (5 %)	2 655,40€
Total Ressources	82 524,00 €

Plan de financement prévisionnel du projet LOGEMENTS DIFFUS (N°1 ET N°3)	
Coût des travaux HT	136 832,00 €
Coût des honoraires HT	6 465,00 €
Coût total du projet HT	143 297,00 €
Coût total du projet TTC	161 229,00 €
Coût des travaux subventionnés HT	101 380,00€
Coût des honoraires subventionnés HT	4 785,00€
Financements:	
Prêt bancaire	112 948,50€
Subvention ANAH	37 664,00€
Département	0,00€
Région	0,00€
Commune de Saint Saturnin lès Avignon (5%)	5 308,25€
Grand Avignon (5 %)	5 308,25€
Total Ressources	161 229,00 €

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

APPROUVER la subvention de 7 963,65 € accordée à monsieur Alain CANO pour la création de trois logements conventionnés.

AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce projet.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS
22		





Ville de Saint-SaturnIn-iès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Nombre de Membres Fn Présents et Présents exercice représentés 27 18 22

Date de la convocation 10/09/2015

> Date d'affichage 18/09/2015

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER. Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents:

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange. HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantai M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents Excusés :

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, FISCHER Lionel

Absent:

Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-78

OBJET:

HABITAT - DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU DEPARTEMENT ET A LA REGION POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DES

FACADES DANS LE CENTRE ANC IEN

RAPPORTEUR: M. René TRUCCO, adjoint délégué à l'urbanisme et aux travaux.

Depuis plusieurs années, le Département de Vaucluse et la Région PACA nous encouragent à réhabiliter le centre ancien de SAINT-SATURNIN-LES AVIGNON.

Pour assurer la réussite de ce dossier, la commune a mis en place une « Opération Façades », dont le suivi a été confié à l'association Habitat et Développement de Vaucluse (H&D 84).

Au regard du bilan positif du «Point Info Amélioration de l'Habitat », la commune avait souhaité poursuivre cette opération, en conservant les mêmes objectifs, soit 6 façades à améliorer pour une enveloppe budgétaire de 9 150,00 € sur 2015.

L'aide financière du Département de Vaucluse, et celle de la Région PACA, demeurent indispensables pour maintenir le dynamisme de l'opération. En conséquence, la commune les sollicite pour leur demander de participer respectivement, à hauteur de 25 % des subventions versées aux propriétaires.

Le périmètre, et les modalités d'intervention, restent inchangés par rapport aux précédentes opérations, à savoir :

- Seul le centre ancien est concerné.
- Le taux de subvention est fixé à 30 % du montant des travaux avec un maximum de subvention de 1 829,00 € par façade.

Plan de financement

- Objectifs: 6 façades à restaurer.
- Participation des Collectivités : 1 525,00 € x 6 = 9 150,00 €.
- Ventilation des participations :

Commune	50 %	4 575,00 €
Département	25 %	2 287,50 €
Région	25 %	2 287,50 €
		9 150,00 €

AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

SOLLICITER l'aide financière :

du Département de Vaucluse à hauteur de 2 287,50 €,

de la Région PACA à hauteur de 2 287,50 €,

correspondant à une participation de 25 %, relativement aux subventions versées aux propriétaires réalisant les travaux de restauration de leur façade.

RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
22 ********************************		





Ville de Saint-Saturnin-lès-Avignon

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

République Française

Séance du 16 septembre 2015

Le Mercredi 16 Septembre 2015 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni

dans le lieu de ses séances sous la présidence de Jean FAVIER, Maire de

Nombre de Membres En Présents et Présents exercice représentés 27 18 22

Date de la convocation

Présents:

Saint-Saturnin-lès-Avignon,

FAVIER Jean, MALEN Serge, BONNEFOUX Chantal, TRUCCO René, COUSTON Rémy, DUCRES Jacques, POMMEL Martine, COLLET Solange. HERMANN Pascal, SALUZZO Joëlle, HERMANN Catherine, RABERT Christophe, FILLIERE Thierry, MAHU Thomas, BERARD Edith, DUCLERCQ Jean-Pierre, CARO Jean-Claude, JOUGLA Frédéric

Date d'affichage 18/09/2015

10/09/2015

Procurations:

Mme MILELLI Roselyne a donné procuration à M. DUCRES Jacques M. LOUIS VASSAL Patrick a donné procuration à M. TRUCCO René Mme SAGUN Catherine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal M. CRISA Laurent a donné procuration à M. DUCLERCQ Jean-Pierre

Absents Excusés:

Mme COSTE Josiane, Mme GAZONNET Simone, Mme DUVERLIE Chantal, FISCHER Lionel

Absents:

Mme BENZENGAT Joannie

Secrétaire de séance : Mme HERMANN Catherine

DELIBERATION N° 2015-09-79

OBJET:

TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE -DEMANDE DE REVERSEMENT AUPRES DU SYNDICAT

D'ELECTRIFICATION VAUCLUSIEN DE 50% DU PRODUIT PERCU

RAPPORTEUR: M. Jean FAVIER - Maire.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5212-24,

La commune est membre du Syndicat d'électrification vauclusien.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, elle relève du régime d'électrification urbaine (arrêté préfectoral n°2014273-0007).

Le transfert en régime urbain a pour conséquence que les travaux d'électrification sont réalisés sous maîtrise d'ouvrage ERDF sur l'ensemble de la commune.

CONSIDERANT l'intérêt financier pour la commune de recevoir une partie du produit de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité perçue sur son territoire pour financer notamment la modernisation de son parc d'éclairage public.

APRES avis de la commission des finances réunie le 9 septembre 2015, AYANT OUÏ l'exposé de son rapporteur, APRÈS en avoir délibéré,

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir :

DEMANDER auprès du syndicat d'électrification vauclusien le reversement à compter du 1^{er} janvier 2016 de 50 % du produit de la taxe sur la consommation finale d'électricité perçue sur le territoire de Saint-Saturnin-lès-Avignon.

AUTORISER monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR VOIX CONTRE ABSTENTIONS
22

